

Isoler sa façade et profiter des mesures fiscales

Avec le Grenelle de l'Environnement, beaucoup d'aides sont accessibles :



Pour plus d'informations sur le bouquet de travaux et sur les règles d'attribution concernant votre situation personnelle, voir sur www.ADEME.fr espace éco citoyens.

Crédit d'impôt jusqu'à 40%

- Matériaux et main d'œuvre
- Limitation : 16 000 € pour un couple ou 8 000 € pour une personne seule

Eco prêt taux zéro (Eco PTZ)

- Prêt de 20 000 € ou 30 000 € pour un bouquet de respectivement 2 ou 3 travaux.
Ex : Isolation extérieure et isolation des combles perdus = 2 travaux > 20 000 €
- Capital remboursable dans les 10 ans

Conditions pour bénéficier des mesures fiscales en isolant sa façade :

ISOLANT ÉPAISSEUR MINIMUM	RÉSISTANCE THERMIQUE*	Eco PTZ	CRÉDIT D'IMPÔT
Polystyrène blanc 110 mm	R ≥ 2,8	OUI	OUI
Polystyrène gris 90 mm			
Laine de roche 120 mm			
Si l'épaisseur de l'isolant est inférieure : aucune mesure fiscale	R < 2,8	NON	NON

* Mesure de la performance (Résistance Thermique R minimale d'un isolant donné)